

De la légitimation médiatique à la véridiction médiatisée : les stratégies de la « déontologie embarquée » dans les médias audiovisuels publics français

Yves CHEVALIER

Professeur en Sciences
de l'Information
et de la Communication,
Directeur du CERSIC-
ERELLIF, Rennes 2
yves.chevalier@univ-ubs.fr

*L*a vérité sur Tchernobyl, Guerre du Golfe :
Les vrais enjeux, Les vrais responsables de la
mort de Lady Di, Timisoara : le faux charnier, Les
vraies raisons de l'invasion de l'Irak, etc. Depuis
Théophraste Renaudot, le métier de gazetier ou
de journaliste peut par certains de ses aspects, en
tout cas par certaines des représentations que l'on
se plaît à en donner, ressembler à une croisade
sans fin des forces du vrai contre l'obscurantisme.

Les occasions de poser de nouveau la
question de la vérité sont toujours liées à des faits,
à des « événements », comme dans les exemples
de crises ci-dessus, mais très rarement au
fonctionnement ordinaire des médias. Tout se
passe comme si, hors de ces situations
dramatiques ainsi cristallisées, le problème de la
vérité ne se posait pas. Modèle hérité des
Lumières, naissance de la classe des intellectuels,
émergence de l'opinion publique, montée en
puissance des morales professionnelles et de la
déontologie, rédaction de la Charte des
journalistes, toutes ces strates de l'histoire d'un
métier aux contours « flous » (Ruellan, 1993)
accordent à la question de la vérité une place
ambiguë.

Notre propos n'est pas ici d'en retracer les
étapes, mais d'analyser de près comment
aujourd'hui émerge, ou réémerge cette question,
à la faveur des approches socio-constructivistes
de l'information et de l'opinion. L'idée que nous
proposons d'examiner est la suivante : c'est une
conception relativiste du journalisme qui tend à

s'imposer aujourd'hui, drapée dans une forme de modestie professionnelle feinte et mettant en œuvre une vulgate morale simpliste. Cette posture morale s'accompagne d'un effacement – à tout le moins d'une dilution – des instances auctoriales ou éditoriales. Cette conception est en fait le résultat d'un aspect de la marchandisation de la presse (à savoir le mode de relation au public) et d'un phénomène à notre avis en émergence : la mise en scène au quotidien de la « question de la vérité » à travers des dispositifs médiatiques pseudo-déontologiques qui permettent, de fait, d'évacuer la question de l'objectivité dans la relation des faits. En effet, selon nous, au cœur de la problématique de la vérité, il y a certes les « faits » (Gauthier, 2003), mais c'est l'instance auctoriale, dans ses composantes multiples, qui va en assumer la mise en visibilité, et qui, de fait, pourra en répondre. C'est le travail de cette instance auctoriale, matière éminemment plastique, que nous nous proposons d'examiner.

Nous décrirons deux modalités de ce travail à travers l'observation d'un terrain médiatique spécifique, la télévision française. Nous montrerons comment la télévision, depuis ses origines, fait coexister selon les occasions, une logique d'acteurs et une logique de dispositifs. Enfin, nous examinerons à travers un exemple actuel de la télévision française publique – « L'Hebdo du Médiateur » (HDM) – comment, en manière de réponse sociale globale au problème de la vérité, se met en place ce que nous appellerons la « déontologie embarquée ». Lorsque nous écrivons « *la télévision* », nous n'ignorons pas qu'il s'agit là d'un dispositif, au sens rigoureux et foucauldien du terme, c'est-à-dire un ensemble hétérogène complexe, technique, institutionnel, juridique, discursif et symbolique. De même, lorsque nous écrivons « *les journalistes* », il ne nous échappe pas qu'on n'a pas affaire là à une classe, mais à un groupe, hétérogène lui aussi, et à des statuts divers. Ceux dont nous parlerons ici, ce sont les journalistes, les animateurs et les techniciens de la télévision française où nous prenons nos exemples.

De la légitimation auctoriale au contrôle des dispositifs médiatiques

De très nombreux travaux ont décrit et décrivent les stratégies des acteurs du champ journalistique. Qu'il s'agisse de décrire les évolutions et les « hybridations » des métiers de l'information, de pointer l'irruption des « figures », ou de montrer comment ces profils d'acteurs et d'auteurs se diluent autour des ambiguïtés (Ruellan, 1993 ; Du Roy 1992 ; Breton, 1997 ; Wolton, 1989) de la notion même d'information – *data*, *news* ou

knowledge ? – dans des dispositifs médiatiques ou professionnels (Chevalier, 1999), certains (Palmer, 2000) travaillant dans une approche complexe la notion de « valeur » de l'information. Denis Ruellan a bien montré, notamment, comment, investie d'une véritable mission de « compensation des dysfonctionnement de la démocratie » (Ruellan, 1992), la profession, en charge de l'information de la société, identifie très souvent exigence de vérité et principe démocratique, et en vient tout « naturellement », à réduire l'une à l'autre. Le débat – le mot est faible – qui a opposé Daniel Schneidermann, le « petit soldat du méta-journalisme », comme il se plaît à se nommer lui-même, et le groupe Bourdieu-Halimi, en a constitué un épiphénomène.

L'auteur et l'instance auctoriale

Pour Michel Foucault, l'auteur c'est le « moment fort de l'individualisation » (Foucault, 1969a). Le système de valorisation auctoriale présuppose la cohérence, c'est-à-dire la référence à un « corpus virtuel » validé, que l'on nomme quelquefois « œuvre ». L'auctorialité c'est la positivité, comme dit Foucault, c'est-à-dire « l'unité à travers le temps » (Foucault, 1969b), « condition de réalité » pour des énoncés. Et ce, qu'il s'agisse au fond d'un individu, d'une équipe de rédaction, c'est-à-dire d'une auctorialité diffuse, dont la figure de l'éditorialiste, dans sa distinction même, affirme sinon l'unité, à tout le moins l'existence comme auteur.

Dans ce texte de 1969, Foucault stigmatise le thème de « l'homme et l'œuvre », alors favori de l'histoire littéraire. Mais au-delà de cette critique datée, Foucault note que la disparition de l'auteur caractérise l'écriture de son temps. « Qu'importe qui parle ? », écrit-il, citant Beckett. C'est bien là toute la question. Dans le domaine de l'information, il est vital de savoir qui parle. Savoir qui parle, ce n'est pas seulement mettre un nom sous un texte, c'est pouvoir identifier ou reconnaître les mécanismes d'investiture, de délégation et de lecture-écriture des faits. L'effacement esthétique de l'instance auctoriale n'est pas de mise ici.

Confrontée à cette question de la cohérence, la télévision va comprendre très vite qu'elle peut fabriquer de la légitimité, qu'elle peut instituer différentes postures légitimes, et va ainsi mettre en scène, dès ses origines, et sous son propre sceau, trois figures majeures : l'éditorialiste, modèle directement héritée de la presse écrite ; l'animateur, créature hybride et originale à la fois de la télévision et l'expert, figure problématique et conflictuelle. À ces figures, aisément repérables même

si on les trouve souvent combinées chez certains sujets, correspondent des dispositifs télévisuels, des modes sémio-pragmatiques originaux.

Mais au-delà d'une typologie, c'est la manière d'instituer ces figures qui retiendra notre attention. Ainsi, comment la figure de l'expert fait l'objet d'une construction ou d'une reconstruction médiatique. À la base de cette construction, deux sources essentielles de légitimité : d'une part, l'autorité scientifique ou politique, celle qui est construite par les pairs, par les traditions électives¹ d'une société ; d'autre part, la légitimation médiatique, à la discrétion du monde médiatique, voire de l'opinion et de ses représentants (cette légitimité-là est fonction de la maîtrise de certains dispositifs techniques et du statut qu'ils procurent).

Il est facile d'imaginer que ces deux sources seront bien souvent violemment contradictoires, comme dans le cas de la controverse Bourdieu-Schneidermann, ou de l'affaire dite de « *la mémoire de l'eau* »². L'institution télévisuelle va donc mettre en place un jeu subtil sur les instances auctoriales et les formes d'autorité, jouant tantôt sur la tradition élective, donc les modes socio-discursifs validés socialement ; mobilisant à d'autres moments tout un arsenal médio-sémiologique pour créer de toutes pièces une figure d'expert, en jouant notamment sur le choix des thèmes d'intervention. Nous avons montré dans un travail antérieur, à travers l'exemple d'Haroun Tazieff, comment la télévision reconstruisait la figure de l'expert en une véritable « *tectonique des compétences* ».

Ce qui nous semble intéressant ici, c'est cette manière profondément ambiguë dont la télévision traite la question de l'instance auctoriale et de l'expertise. Foucault repérait déjà, à propos de l'auteur en général, ce qu'il appelle un « *anonymat transcendantal* ». « *Il arrive, écrit-il, qu'on se contente d'effacer les marques trop visibles de l'empiricité de l'auteur en faisant jouer, l'une parallèlement à l'autre, l'une contre l'autre, deux manières de la caractériser : la modalité critique et la modalité religieuse.* »

C'est bien de cela qu'il s'agit ici : mobiliser, selon les cas, le caractère sacré ou la dimension profane de l'expert ou de l'auteur. La télévision va donc imaginer des outils sémio-pragmatiques, les dispositifs télévisuels, les tropes médiatiques (dispositifs scéniques, cadrages, éclairages, structuration de l'écran, titulature, rôle du public, etc.) pour mettre en œuvre cette labilité des figures discursives. D'abord déconstruire, ensuite reconfigurer³. La caractéristique majeure de ces dispositifs sera l'hybridation des formes, c'est-à-dire pour parler trivialement le mélange des genres à l'infini : variétés et politique, réalité et fiction, information et divertissement, jeux et variétés, socialité et individualité⁴.

Pourquoi ces reconfigurations ?

La raison qui en est officiellement donnée est technique : aucune prise de parole télévisée ne doit durer plus de 30 secondes. L'ennui guette. C'est, dit-il, pour le bien de l'interviewé et pour éviter la fameuse « langue de bois » que le journaliste interlocuteur recadre, relance, structure le propos. Sans négliger cette explication, mais en notant cependant qu'on favorise ainsi le *zapping* intellectuel et qu'on stigmatise toute interaction explicative développée, il semble bien que l'enjeu soit ailleurs. C'est le contrôle de l'interaction et le contrôle de l'information qui sont ici en jeu. Très rares sont les hommes politiques ou les savants qui revendiquent, concrètement, à chaud, le contrôle de leur communication télévisuelle. Le profil majoritaire des interactions sera celui que donnera l'émission, la plupart du temps irénique et fragmentée, pour ne pas dire éclatée.

Il est assez évident que c'est précisément un tel dispositif qui va favoriser la langue de bois. En effet, le dispositif de l'entretien cherche à pousser l'invité à révéler quelque chose d'inouï, à parler aux marges de son expertise, à avoir un avis sur tout et n'importe quoi. Rien de plus naturel, dès lors, pour l'expert ou l'homme politique de se retrancher derrière la thèse officielle, le dernier propos tenu, la ligne affichée par les porte-parole, etc.

La langue de bois, ce n'est pas autre chose ici que « la langue de l'autre », ce que l'on ne veut pas ou plus entendre. Il reste au journaliste indélicat à stigmatiser publiquement ce retour à la langue de bois et le soupçon d'illégitimité s'installe. Les manifestations de connivence, dénoncées par Halimi et l'école de Bourdieu, ne doivent pas faire oublier la réalité : une concurrence acharnée et feutrée tout à la fois pour le contrôle de la médiation légitimante et du pouvoir intellectuel. Une intelligentsia technique rassemblant des journalistes, des experts, des spécialistes des sondages reconfigurerait ainsi, au jour le jour, le débat démocratique et ses critères ontologiques et axiologiques.

Au service de cette modalité, la multiplication des dispositifs hybrides, la disparition de la plupart des émissions dites « politiques » et l'installation de nouveaux dispositifs de contrôle. Avec l'exemple suivant que nous allons examiner en détail, nous avons affaire à une proposition de traitement global d'un problème essentiel des médias : la crédibilité. Ici, la télévision va créer un dispositif d'auto-légitimation puissant et très sophistiqué. Ce dispositif est destiné à « accompagner » en permanence le flux médiatique.

La déontologie embarquée ou la main sur le cœur

Nous avons déjà eu l'occasion de réfléchir dans un texte antérieur sur le rôle joué par la citation et la dimension métatélévisuelle dans ce dispositif médiatique que constitue HDM (Chevalier, 2000). La mise en scène de la parole offre bien sûr ici le moyen privilégié de re-hiérarchiser les valeurs respectives des discours, donc de redistribuer les cartes du contrôle de la médiation, nous y reviendrons rapidement. Mais l'élément essentiel de ce dispositif réside vraisemblablement dans cette ambiguïté majeure entretenue entre une posture réflexive, distante, et une morale de l'engagement, directement inspirée du modèle des comités d'éthique (Chevalier, 1999). Ces dispositifs délibératifs ou pseudo-délibératifs ont de nombreux points communs : ils constituent des « méta-lieux » par lesquels les sociétés cherchent à réinjecter de la distance, de la profondeur de champ diraient les spécialistes de l'image, facteur essentiel de la légitimité sociale.

L'émission « L'Hebdo du Médiateur »

« L'Hebdo du Médiateur » appartient à ce type de dispositifs. Sa particularité est d'être, si l'on peut dire, un dispositif « embarqué ». C'est-à-dire que France 2, en l'occurrence, intègre à son architecture programmatique ce souci de légitimation en présentant, chaque samedi, une manière de bilan, d'évaluation du travail informatif de la semaine. Tout se passe comme si, en dépit de l'existence du CSA⁵, la chaîne cherchait à internaliser ses fonctions déontologiques, manifestant ainsi, à tout le moins dans ses intentions, cette vaste aspiration à la « transparence » qui s'exprime un peu partout, comme le produit emblématique de la demande sociale. « L'Hebdo du Médiateur » a été présenté, à partir de 1999, chaque samedi à 13h15 sur France 2, par Didier Epelbaum jusqu'en juin 2000, et depuis lors par Jean-Claude Allanic.

Voici comment ce dernier présente sa mission ainsi que la charte régissant cette dernière, sur le site Internet de la chaîne publique : « *En tant que "médiateur de la rédaction", je suis votre interlocuteur et votre interprète auprès des journalistes de France 2. Instance indépendante à l'intérieur de la chaîne, je suis habilité à recevoir vos remarques sur l'information diffusée par la chaîne, à examiner vos suggestions ou vos plaintes. Ma mission est de clarifier le travail de la rédaction et, le cas échéant, de le critiquer et de corriger les erreurs. Nous avons un rendez-vous hebdomadaire sur l'antenne, le samedi à 13h15, où je vous donne la parole sur des thèmes d'intérêt général et où j'invite les journalistes de France 2 à répondre à vos critiques. La création d'un médiateur*

exprime la volonté du service public d'être à votre écoute et de tenir compte de votre avis pour améliorer la qualité de son information. »⁶

Structure de l'émission

Alimentée par un ou plusieurs sujets, souvent deux⁷, chaque émission s'organise sur l'alternance entre la citation télévisuelle, dont le statut est variable, les réactions de téléspectateurs parvenues à l'émission par courrier, téléphone ou *mail*, quelquefois filmées pour l'émission, les explications ou justifications des journalistes de la rédaction de France 2 et les cadrages ou recadrages de l'animateur.

La citation, nous l'avons noté, joue dans cette émission un rôle complexe⁸. Elle constitue l'outil essentiel de ce « laboratoire de la vérité » qu'est HDM. Elle est d'abord « ce par quoi le scandale est arrivé », si l'on peut dire. L'émission procède à une rediffusion systématique des extraits qui ont suscité les critiques des téléspectateurs, dans une intention clairement présentée comme quasi juridique : « jugeons sur pièces ».

Il n'en demeure pas moins que l'effet produit par ces rediffusions, dans un cadre qui s'inscrit dans une continuité formelle totale avec le journal télévisé (à la différence par exemple de l'examen des faits criminels dans une enceinte judiciaire, où tout est fait pour introduire au contraire la rupture formelle et la distance institutionnelle)⁹ est assez troublant et invite à s'interroger sur l'affirmation d'indépendance du dispositif. La citation est aussi administrée comme preuve dans une stratégie de justification (ce script est très fréquent dans l'émission). Exemple : un téléspectateur reproche un parti pris dans le traitement d'un dossier quelconque. Epelbaum ou Allanic vont mettre en scène, tranquillement, citations à l'appui, la preuve du contraire ou une relativisation forte de la critique formulée, et termineront en donnant la parole au journaliste auteur du reportage (ou au cadreur, ou au chef de rédaction) qui dira combien l'information est difficile et le métier exposé. Le journaliste ajoutera qu'il est en outre possible qu'une contrainte technique ou juridique (obligation de filmer en caméra cachée, obligation de « mosaïquer » un personnage, ou prises de vues de nuit, etc.) ait été perçue, à tort, par certains téléspectateurs comme une intention communicative particulière. C'est le script le plus fréquent. Il apparaît donc que la citation n'est jamais totalement exempte d'une dimension autopromotionnelle.

Ajoutons à cela que le dispositif de « gigognage » des images fait apparaître la citation sur fond d'écran d'accueil de « L'Hebdo du Médiateur », qui est parfaitement isomorphe à celui du JT¹⁰ mettant ainsi en évidence le mécanisme citationnel et la paratextualisation¹⁰.

Les réactions des téléspectateurs font, elles aussi, l'objet d'un traitement très particulier. Comme sous l'effet d'une juridicisation du dispositif, les propos des téléspectateurs sont présentés à l'écran, par écrit, avec un effet vidéographique appelé « machine à écrire », comme dactylographiés par un greffier ou un policier lors d'une déposition. La lecture en voix *off*, avec un léger différé de ces propos, comme la signature apposée à la fin, renforcent cet aspect juridique. Les grands témoins (experts, politiques, responsables) sont très rares. On préfère de beaucoup laisser la parole au témoin indifférencié que seul distingue le fait qu'il a écrit au médiateur. Cette prise de parole est parfois laborieuse, le témoin est impressionné par le studio, par cette situation qu'il lui est donné de vivre ; on le laissera néanmoins s'exprimer sans intervenir, ni venir à son aide. La spontanéité est ici un gage précieux de la légitimité des témoins, donc de celle du dispositif. On voit ici se dessiner une procédure de légitimation à deux niveaux : l'information de France 2 et l'instance qui la juge.

Même si les journalistes appelés à s'expliquer sont d'emblée placés dans une posture métatextuelle par rapport à leur propre travail, il leur est extrêmement difficile de dépasser cette approche pour aborder un niveau critique ou auto-critique. D'autant que c'est sur des postures d'engagement et d'implication qu'ils sont ici convoqués et attendus. Par ailleurs, l'animateur les invite rarement à dépasser ce stade de l'engagement. En effet, c'est cette implication même qui va constituer le moteur essentiel de la légitimation. Cela devient donc très souvent une sorte de « lecture expliquée », parfois dans le détail, ce qui justifie, bien sûr, une nouvelle diffusion de l'extrait. Le débat n'a pas lieu, ne peut pas avoir lieu, parce qu'on exclut la logique discursive, et qu'on lui substitue une morale de l'agir professionnel, dont les questions, par définition, excluent les non-professionnels. Ce que Foucault appelait « *transcendance anonyme* » trouve ici une belle illustration. C'est l'ensemble des métiers de l'information qui se trouvent à chaque fois interpellés par la critique. L'instance auctoriale individuelle a disparu au bénéfice du dispositif médiatique, qui est complexe et qui ne peut avoir d'états d'âme. À la notion de « faute » est substituée celle d'« erreur » (éventuellement « *corriger les erreurs* », dit la charte de l'émission).

Il reste enfin au médiateur à tirer la conclusion, immuable ou presque : nous vous donnons la parole, nous sommes vigilants, la télévision (publique) n'est pas « oublieuse », nous ferons encore mieux la prochaine fois, notre seul souci c'est la vérité, ce métier d'informer est difficile, et surtout, vous, les téléspectateurs, vous exercez une veille

citoyenne. Et grâce à cette veille citoyenne, nous construisons ensemble la vérité. Il semble que cette dernière partie du message est la plus importante. Pour que cette procédure de légitimation ait un sens, pour qu'elle fonctionne, il est nécessaire qu'un modèle particulier de téléspectateur soit affirmé : un téléspectateur averti, responsable et, comme on dit aujourd'hui, « citoyen ». C'est le modèle de l'homme des Lumières. Comme bien souvent, ces procédures de légitimation sont complexes et combinent plusieurs niveaux. On a affaire à une interlégitimation. Loin d'avoir le sentiment d'être instrumentalisé, le téléspectateur se trouve investi positivement d'un rôle socio-discursif, quasi politique. Il est le garant de l'objectivité journalistique !

Ce qui frappe donc dans cette émission, c'est qu'on a affaire à une « monophonie » éclatée qui se présente sous les atours d'une polyphonie. Se joue dans cette émission, chaque semaine, la scène fondatrice de la démocratie médiatique, avec ses rôles, réglée comme un spectacle antique.

La vérité est dans le flux ou l'imposture constructiviste

Notre analyse n'invalide pas – ce n'est en aucun cas son objectif – une réelle dimension réflexive de ce dispositif médiatique. Il est assez clair que, tel qu'il est conçu, c'est-à-dire regard objectif ou souhaité tel sur les émissions d'information de la chaîne par une instance interne à la chaîne, la « bonne foi » – si l'on peut dire – des acteurs n'est pas contestable. Ce que nous souhaitons mettre en évidence ici, c'est que ce dispositif participe d'une stratégie qui le dépasse de beaucoup, stratégie qui n'a pas pour objectif la vérité ou l'objectivité, mais la légitimité. Il s'agit, pourrait-on dire, d'une initiative de transparence dans une stratégie d'opacité.

Ce que met en évidence cette émission, à travers la lecture que nous en proposons, c'est que la réflexivité, fût-elle vraiment partagée, n'implique pas nécessairement une posture critique. L'émission n'est qu'une mise en scène – assez naïve parfois, il faut bien en convenir – de la posture critique, une mise en scène quasi fictionnelle et partagée de l'espace/temps de la délibération, avec délibéré, jury public et verdict immédiat. Ce dispositif apparaît comme une métadimension du système informationnel dans sa totalité, c'est-à-dire comme véritable outil de la discursivité. Ces médiateurs, et médiateurs de médiateurs, manifestent seulement le souci de la distance délibérative et l'actualisent dans un dispositif technique. Mais ce faisant, ils contribuent aussi à la virtualiser

c'est-à-dire à croire et faire croire qu'on peut techniquement franchir cette distance délibérative de ses contraintes d'espace et de temps, comme on y parvient pour l'information (ubiquité et permanence). Si les techniques de communication peuvent abolir l'espace et redessiner le temps, est-il si évident qu'elles puissent de même reformater les cadres fondamentaux de la circulation du sens social ?

Quant à l'idée selon laquelle l'objectivité journalistique ne peut être que la construction démocratique et vigilante de l'information, elle trouve sa source dans la même imposture que celle qui consiste à dire que la citoyenneté est l'œuvre construite par les citoyens, que c'est le choix des téléspectateurs qui fait les programmes. Les vulgates constructivistes, notamment en sciences de l'information et de la communication, sont friandes aujourd'hui de cette fausse modestie théorique qui aboutit presque toujours au relativisme théorique et méthodique, meilleur allié d'une posture néo-libérale de l'information. Le journaliste se trouve en définitive dépossédé de sa fonction auctoriale, de sa fonction de lecteur et d'interprète. Tout se passe comme si les faits n'étaient, à travers le média télévisuel, que traités mécaniquement, et comme si le journaliste n'était là, au fond, que pour réguler le flux et opérer une sorte de contrôle de qualité.

Non la caméra n'est pas qu'un filtre technique, les mots ne sont pas que des unités lexicales. Il y a même un certain cynisme à investir le téléspectateur d'un pouvoir illusoire de contrôle sur un dispositif dont il est par avance exclu puisqu'il est déclaré principalement technique ■

Notes

1. Par traditions électives, nous entendons l'ensemble des procédures d'élection, de distinction et de légitimation qu'une société démocratique accorde à certains de ses membres dans le champ de la politique, du savoir ou des institutions.
2. Cette affaire se déroule en deux épisodes (1989 et 1997). Le professeur Benveniste avait alors cherché à comparaître devant le tribunal de l'opinion, pour ses travaux sur les hautes dilutions, plutôt que devant ses pairs. Ce n'était pas tant le problème de la vulgarisation scientifique qui se trouvait posé là que celui des modes de légitimation ou de validation des travaux scientifiques. Le quotidien *Le Monde* s'est largement fait écho de cette controverse.
3. Des exemples célèbres surgissent ici : un président de la République jouant de l'accordéon, un premier ministre poussant la chansonnette, un scientifique de renom en compagnie de danseuses d'un cabaret bien connu, etc.
4. On ne peut éviter complètement de fournir quelques repères chronologiques, même si ceux-ci doivent être considérés avec précaution. On peut situer vers le milieu des années 1980 la disparition du modèle traditionnel de l'émission politique polémique, et son remplacement par des « dispositifs » iréniques manifestant la prise de contrôle des

médiations par le média télévisuel. Pour des repères plus précis, on se reportera à Chevalier, 1999. Notons que, par essence même, la télévision fait cohabiter des modèles divers, anciens et nouveaux.

5. Conseil supérieur de l'audiovisuel, chargé de faire respecter les cahiers des charges et les lois et règlements par les sociétés de télévision et de radio.
6. (<http://www.france2.fr/mediateur.htm>)
7. Voir en annexe une liste des questions abordées, telle que la fournit le site de France 2.
8. On a pu ainsi noter le caractère exégétique et quasi « sacerdotal » de ces mécanismes citationnels.
9. Didier Epelbaum venait s'asseoir sur le plateau du JT, face à la présentatrice ou au présentateur du JT, c'est-à-dire dans le même décor, le même cadre, avec comme seule signature l'*incrust* du nom de l'émission, sans coupure publicitaire, comme pour affirmer programmatiquement la continuité sémantique et discursive.
10. Sur ces concepts, voir Chevalier, 1999, pages 67 et s.

Références bibliographiques

- BRETON Philippe (1997), *L'utopie de la communication*, Paris, La Découverte.
- CHEVALIER Yves (1999), *L'expert à la télévision. Traditions électives et légitimité médiatique*, CNRS Éditions.
- CHEVALIER Yves (2001), *Le travail de la citation métatélévisuelle. La métatélévision est-elle soluble dans la glose et l'exégèse ?*, Actes du XII^e Congrès Inforcom, Paris, Janvier 2001.
- DU ROY Albert (1992), *Le serment de Théophraste*, Paris, Flammarion.
- FOUCAULT Michel (1969a), *Qu'est-ce qu'un auteur ?*, Bulletin de la société française de philosophie, n°3.
- FOUCAULT Michel (1969b), *L'archéologie du savoir*, Paris, Gallimard.
- GAUTHIER Gilles (2004), « Les problèmes du constructivisme en journalisme », *Communication et Langage*, à paraître.
- GAUTHIER Gilles (2003), « Critique du constructivisme en communication », *Questions de communication*, n°3.
- PALMER Mickael (2000), « L'information, c'est l'argent du temps », in Vitalis, Tétu, Palmer, Castagna (eds), *Médias, temporalités et démocratie*, Éditions Apogée.
- RUELLAN Denis (1993), *Le professionnalisme du flou. Identité et savoir-faire des journalistes français*, Grenoble, Presses Universitaires de Grenoble.
- WOLTON Dominique (1989), « Les médias, maillon faible de la communication politique », *Hermès*, n°4, Éditions du CNRS

Annexe

Sujets abordés dans « L'Hebdo du médiateur ». Extraits du rapport annuel du médiateur de France 2 (saison 2000/2001)

02/09/2000	Drame du sous-marin russe "Koursk" / Accident du Concorde.
09/09/2000	Hausse du prix des carburants / Fautes de français dans les journaux.
16/09/2000	OPEP : choix du mot "palabre" / Choix des images : enfant blessé en Albanie / Adolescents et cigarettes.
23/09/2000	JO Sydney : chauvinisme, faux duplex, dopage des Roumains / TVA et restaurateurs.
30/09/2000	Référendum et caricatures / Accident rallye de l'Yonne.
07/10/2000	Mort du petit Mohammed : fallait-il diffuser les images ?
14/10/2000	Proche-Orient : serions-nous pro-palestiniens ?
21/10/2000	Proche-Orient : serions-nous pro-israéliens ? / L'antisémitisme.
28/10/2000	Pilule du lendemain, efficacité du préservatif, épilepsie / Sondages politiques : objectivité, crédibilité de l'information? Erreurs de géographie.
04/11/2000	Dopage et procès Festina : indépendance des journalistes par rapport au Tour de France.
11/11/2000	Vache folle et farines animales.
18/11/2000	Les minorités ethniques : faut-il instaurer des quotas ? / La mort de Théodore Monod et le Paris-Dakar.
25/11/2000	Les élections américaines.
02/12/2000	Les tortures en Algérie.
09/12/2000	Éducation nationale : le livre d'Agota KRISTOF / Les violences à l'école / La condamnation d'un professeur.
16/12/2000	Politique et mélange des genres : information ou spectacle ?
23/12/2000	Noël et Halloween : fêtes commerciales ou religieuses ? / Bêtisier : météo, fautes de français, erreurs de géographie.
13/01/2001	J-C Mitterrand : caution et rançon, invitation de Gilbert Mitterrand au « 20 heures » / Le décompte des temps de parole pour les candidats aux municipales.
20/01/2001	Violence des images : exécution de jeunes Palestiniens. Drogue à Lisbonne / Eclipse de lune : parisianisme et astrologie.
27/01/2001	Dépénalisation du cannabis / Guerre des Balkans et uranium appauvri.
03/02/2001	Affrontements de bandes rivales à la Défense.
10/02/2001	Tremblement de terre en Inde et au Pakistan : hiérarchie de l'information. Finale handball sans diffusion du podium.
17/02/2001	Sport et publicité clandestine ?